



## MICRO-STATION NDG ET ENTREPRISE ESCODA

09.05.2014

### Inauguration de la station d'ANC à la «Plantation»



► G. Méhard, R. Olive, président CC Roussillon Conflent, D. Beffara, maire, J.-P. Escoda, La Plantation (de gauche à droite).

L'Assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de

collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence, traiter elles-mêmes leurs eaux usées, avant de les rejeter dans le milieu naturel. L'assainissement non collectif vise à prévenir plusieurs types de risques, qu'ils soient sanitaires ou environnementaux. Un service public pour l'assainissement non collectif, appelé SPANC, encadre sur le département, le contrôle, la conception de ces installations, et le conseil. Aussi des particuliers et petites collectivités s'engagent sur des projets écologiques et durables. L'environnement est ainsi préservé, comme celui de La Plantation, exploitation agricole où sont traitées les eaux usées de la zone employée et l'habitation du propriétaire. Une inauguration, en présence des élus de la microstation d'épuration traitant la pollution du site et répondant ainsi à la loi.

11:46 | [Lien permanent](#) | [Commentaires](#)